

**Compte-rendu du groupe de travail**  
**« Formation Continue » du 9 novembre 2016.**  
**CAPD du 9 novembre annulée et reportée au**  
**25 novembre**

Une CAPD « départ en formation continue » était prévue ce mercredi 9 novembre à 9H. Les délégués du personnel n'ont reçu des documents de travail incomplets (2 fois 85 pages tout de même) que l'avant-veille et la veille. L'administration souhaitait faire un groupe de travail à partir de 9H avant de tenir la CAPD, en présence de l'IA, à 10H30.



Le snudi FO revendique et intervient depuis plusieurs années pour le retour d'une réelle offre de formation continue en Haute-Garonne accessible à l'ensemble des professeurs du département. La formation continue est un droit (crédit de formation à temps plein équivalent à une année scolaire, soit 36 semaines, à répartir sur la carrière).

C'est un sujet bien trop important pour les collègues pour qu'il soit galvaudé et traité de la sorte.

**Ainsi l'ensemble des délégués du personnel a demandé à ce que la CAPD soit décalée et qu'il puisse y avoir un groupe de travail au moins 1 semaine avant.**

**Ceci va nous permettre de pouvoir réellement étudier et vérifier les attributions de stages de formation continue.**

Le report de la CAPD a été demandé sous réserve que l'IA s'engage le 25 novembre à être présent tout le long. L'IA, joint par téléphone, s'est engagé à rester 4H de 8H30 à 12H30 le 25 novembre. Lors de cette CAPD seront à l'ordre du jour l'avancement et le départ en formation continue.

Le snudi FO a rappelé que la solution proposée n'est pas satisfaisante mais que nous étions contraints de demander ce report pour pouvoir mener à bien notre travail d'élus du personnel. En attendant le 25 novembre des collègues vont partir en stage, sans aucun contrôle.

Nous en avons profité pour soulever **de nombreuses questions.**

- Nous avons demandé à obtenir **le détail du barème** pour l'ensemble des collègues. Un problème important apparait en effet : les jours de formation continue déjà effectués n'apparaissent pas dans les documents fournis.
- Nous avons également demandé quelle était **la nature exacte des journées prises en compte dans les jours de stage déjà effectués.** En effet, lors des vérifications effectuées par le snudi FO, des aberrations sont apparues.

Les stages hors temps de travail (par exemple stages Cafipemf le mercredi après-midi), stages de direction, T1, T2 semblent rentrer en compte dans le barème pour des collègues or, ce n'est pas assimilable à de la formation continue choisie. Sur le même plan, nous demandons que les animations sur les 108H ne soient pas considérées comme des journées de stage déjà effectués.

IA : La formation hors temps de travail est quand même de la formation pour moi. Il y a des formations de grande qualité le mercredi après-midi donc ce n'est pas illogique qu'elles soient décomptées. Tout ce qui est au Plan de Formation, tous les jours de stage ou de formation qui sont dans agape sont à priori pris en compte. A vérifier cependant, nous n'en sommes pas sûrs et le logiciel n'a pas forcément les moyens de faire la différence.

Votre revendication est plus du domaine de la philosophie que de la formation.

FO : Nos revendications ne sont pas d'ordre philosophique mais d'ordre réglementaire. Nous réaffirmons que la formation continue est un droit inscrit dans le statut des fonctionnaires. Nous vous demandons de vérifier et de nous donner la réponse lors du prochain groupe de travail.

- Qu'en est-il de **l'accès aux stages annoncés réservés à un cycle pour les collègues exerçant sur un autre cycle ?**

IA : GAIA ne prend pas ce critère en compte. Tous ont pu s'inscrire quel que soit leur cycle ou fonction.

FO : Cela nous convient mais il faut que l'information soit donnée clairement à l'avenir.

- Qu'en est-il de **l'accès des PES au Plan de Formation**. Sont-ils considérés comme pouvant bénéficier de formation continue ou non ? Certains ont pu postuler et obtenir un stage. C'est un sujet qui doit être abordé en amont avec les organisations syndicales.

IA : nous ne savons pas et allons vérifier.

**Compléments d'informations obtenues de la part de l'IA** : Le classement est fait par barème décroissant puis par ordre des vœux.

2 vœux de départ en stage sont attribués au maximum par collègue. Les collègues n'obtenant pas de stage ou un seul stage ont été placés sur liste complémentaire.

FO : des collègues apprennent qu'ils sont pris en stage en voyant le remplaçant dans la classe. Ce n'est pas correct. Notre **demande d'un calendrier de la formation continue** est toujours d'actualité pour que les collègues ayant postulé puissent s'organiser.

Cela concerne aussi les **collègues BD Formation Continue**, dont nous vous avons longuement parlé lors de la précédente CAPD, et qui ont des conditions d'exercice parfois très difficiles. Il

faut que ces collègues-là puissent être avertis le plus tôt possible et non systématiquement la veille au soir ou le matin-même.

Il ne faut pas non plus supprimer de stages au dernier moment car il manque des remplaçants.

Le fait qu'il n'y ait aucune date ou période indiquée pour les stages, un public désigné (alors que tous peuvent postuler apparemment), et un non-remplacement annoncé a très fortement découragé les collègues de s'inscrire sur de nombreux stages, voire de s'inscrire tout court. **Nous demandons que l'application soit ré-ouverte, pour compléter les stages partiellement pourvus.**

IA : On a un retard sur la saisie. On tâtonne. Nous entendons tout à fait la demande d'une meilleure information. On ne s'interdit pas de faire une 2ème campagne de formation. Un stage EPS cycle 2 a par exemple dû être annulé car il n'y avait que 2 postulants...

Gaia ne permet pas d'affecter les remplaçants.

Un problème a été évoqué concernant le stage « sécurité dans les écoles ». Il aurait été ajouté après et concernerait un public désigné de directeurs.

**Un groupe de travail devrait se tenir le 18 novembre à 8H30** (sous réserve de la disponibilité de la DAFPEN - Délégation académique à la formation des personnels de l'éducation nationale).

**Le snudi FO invite tous les collègues à continuer d'envoyer la liste des vœux de stage émis. Cette liste est accessible dans GAIA via le suivi de formation.**

